



## Préparer sa venue

Niveau : lycée

# GISÈLE HALIMI, DÉFENDRE !

Cie L'Ouvrage

THÉÂTRE  
Durée : 1h

### MÉDIATION

(rendez-vous autour des spectacles)  
Sylvie Ballegeer : 02 41 71 77 58  
s-ballegeer@maugescommunaute.fr

### RÉSERVATION

(billetterie, facturation)  
Nathalie Macé : 02 41 71 77 57  
n-mace@maugescommunaute.fr

**Mauges Communauté - Service culture**

Rue Robert Schuman  
La Loge - Beaupréau  
49600 Beaupréau-en-Mauges

[www.scenesdepays.fr](http://www.scenesdepays.fr)

En lien avec la JOURNÉE INTERNATIONALE POUR  
L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES,  
en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale  
et le Collectif féministe de Chemillé-en-Anjou

**Vendredi 28 novembre**

20h30

Théâtre Foirail  
Chemillé  
CHEMILLÉ-EN-ANJOU

# **GISÈLE HALIMI, DÉFENDRE !**

## **Cie L'Ouvrage**

### **LE SPECTACLE**

C'est un rendez-vous. La parole de Gisèle Halimi interpelle le public dans un rapport direct : souvenirs d'enfance, interviews et plaidoiries s'entrecroisent, comme un condensé de ses combats.

Petite fille insoumise au patriarcat tunisien, femme engagée dans la guerre d'Algérie, figure de la lutte pour l'évolution des droits des femmes, proche de Simone de Beauvoir... Avec une certaine vision de la justice et un engagement sans faille pour la défense des droits humains.

Sans reconstitution, la comédienne Marie Ragu incarne cette « avocate irrespectueuse » perpétuant sa fougue, son entêtement, sa défense farouche des libertés.

Ce solo, puissant et vivifiant, appelle à maintenir éveillée la même vigilance à l'égard des droits et des libertés, faisant résonner les combats d'hier avec ceux d'aujourd'hui.

### **DISTRIBUTION**

Solo théâtral conçu et créé par : L'Ouvrage - compagnie de théâtre et Le Centre Régional « Résistance & Liberté »

Jeu : Marie RAGU

Conseil : Virginie DAUDIN

Mise en scène : Alice GEAIRON

Régie : Marie Edith LEYSSENNE / Anaïs PIERRE

Scénographie : Vanessa JOUSSEAUME

Production L'Ouvrage. Coproduction Centre Régional « Résistance & Liberté ». Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine.

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

- Bord de scène à l'issue de la représentation (15 minutes) porté conjointement par le Centre Régional « Résistance & Liberté » et la compagnie L'Ouvrage pour permettre l'échange sur l'approche artistique et apporter un éclairage historique sur les engagements de Gisèle Halimi.

- Découvrir qui était Gisèle Halimi, les personnalités qui ont influencés le débat juridique sur l'avortement, la plaidoirie...

- Aborder les thèmes du spectacle : loi pour l'IVG, droits humains, la citoyenneté...

> **Site de la compagnie et teaser** : [www.louvrage.fr](http://www.louvrage.fr)

> **Séance en résonance** : *L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS* au Cinéma Le Club de Chemillé mardi le 19 novembre à 20h30.



# Gisèle Halimi, d é f e n d r e !



jeu : Marie Ragu

mise en scène : Alice Géaïron

conseil : Virginie Daudin

lumière : Marie-Edith Leyssène

scénographie : Vanessa Jousseaume



**L'OUVRAGE**  
---COMPAGNIE DE THÉÂTRE---

## Note d'intention

---

Gisèle Halimi est morte le 28 juillet 2020 à 93 ans.

Sa parole doit rester vivante.

Tout au long de sa vie d'engagements et de luttes, cette « avocate irrespectueuse » comme elle s'est désignée dans le titre de l'un de ses ouvrages, a été animée d'un souffle, d'un entêtement : celui d'une «farouche liberté ».

D'abord pour elle, petite fille insoumise au patriarcat tunisien, puis pour toutes celles et ceux qu'elle a défendus.

Tout particulièrement les femmes, tout particulièrement celles et ceux qui, de condition modeste, s'étaient engagés dans des causes dont l'époque, la morale, la justice parfois même, ne voulaient pas reconnaître la légitime demande celle d'une plus grande liberté.

Au-delà de l'hommage, il s'agit de perpétuer le mouvement de sa pensée en la partageant avec le public, de maintenir éveillée la même vigilance à l'égard des droits et des libertés, de transmettre sa fougue pour les combats d'aujourd'hui.



## Pourquoi ce spectacle ?

---

Nous dirigeons deux structures différentes et complémentaires :

**le Centre Régional « Résistance & Liberté »** structure à vocation culturelle et pédagogique dont la mission est de perpétuer les valeurs de la Résistance et de concourir au développement de la citoyenneté des jeunes ;

**L’Ouvrage**, compagnie de théâtre professionnelle dont les créations originales questionnent la place de l’individu dans la société pour offrir à chacune dans son processus de construction ou d’émancipation une réflexion, un imaginaire et des outils.

Deux individualités qui deviennent un « nous », animé par la nécessité de faire résonner en ce XXI<sup>e</sup> siècle les paroles si nécessaires de Gisèle Halimi.

Notre engagement profond est la défense des droits fondamentaux, la dignité humaine, la construction de la citoyenneté et l’émancipation des individus.

Des figures telles que Gisèle Halimi nous ont construites, nous construisent et, nous en sommes convaincues, construiront les générations de demain si nous participons à leur transmettre cet héritage.

Au quotidien sur notre territoire au nord des Deux-Sèvres et dans les départements limitrophes, nous déclinons ces valeurs et ces engagements auprès d'une très grande diversité de publics : animations dans l'exposition permanente du Centre Régional « Résistance & Liberté », ateliers de pratique artistique menés par la compagnie, interventions pédagogiques en établissements scolaires, créations de projets expérimentaux auprès de publics « empêchés » (partenariats avec l'économie sociale et solidaire, missions locales, Protection Judiciaire de la Jeunesse, hôpital de jour, etc.)

À notre rencontre initiale en 2015 et aux projets communs créés depuis, s'ajoute la rencontre avec **Marie Ragu**, elle aussi construite en tant que femme et en tant que comédienne par les textes forts et les paroles engagées, et avec qui dans un spectacle précédent nous avions déjà conjointement travaillé entre autres sur la figure de Gisèle Halimi.

C'est ainsi qu'à l'annonce de la mort de Gisèle Halimi dans les médias, nous avons décidé de nous associer pour créer ce spectacle accompagnée ensuite par une équipe technique avec laquelle la compagnie chemine depuis plusieurs créations.

## Présentation des structures

**Le Centre Régional «Résistance & Liberté»** est une structure culturelle et pédagogique innovante reconnue par le Ministère de l'Éducation nationale, qui a pour mission d'informer le public sur la période historique 1933-1945, de perpétuer les valeurs de la Résistance, de concourir au développement de la citoyenneté des jeunes.



Expositions permanentes et temporaires, animations pédagogiques dans et hors les murs, rencontres avec des universitaires, des auteurs, des artistes, projections etc. sont programmés annuellement pour répondre aux objectifs des publics cibles prioritaires du projet d'établissement (établissements scolaires, missions locales dans le dispositif garantie jeunes, structures de l'économie sociale et solidaire, le centre du service national de Poitiers pour les journées défenses citoyenneté, centres socio-culturels, etc.) et des publics touristiques. L'institution contribue par sa reconnaissance par le ministère de l'Éducation nationale à la formation des enseignants et participe à des plans de recherches historiques portés par des universitaires ou des historiens chercheurs.

Le Centre Régional « Résistance & Liberté » est conventionné avec la Région Nouvelle-Aquitaine,

le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la Ville de Thouars, l'université de Poitiers, est reconnu structure éducative par le Rectorat de Poitiers et est membre du Réseau National des Musées et Mémoriaux des Conflits Contemporains porté par le Ministère des Armées (DPMA).

**L'Ouvrage** est une compagnie de théâtre professionnelle qui crée des spectacles en salle et dans l'espace public, à partir de montages de textes théâtraux et non théâtraux (romans, essais, poésie, entretiens...). Son « théâtre quasi-comique » mêle le sensible et l'absurde de nos vies modernes où les personnages, médiocres et sublimes, tiennent sur le fil du sourire. La compagnie partage son temps entre ses créations, la diffusion de ses spectacles et de nombreuses actions artistiques avec des publics variés (scolaires, insertion professionnelle, santé, amateurs, centre hospitalier ...).

L'Ouvrage est conventionné avec le Département des Deux-Sèvres, la Communauté de Communes du Thouarsais, la Ville de Thouars, est en compagnonnage avec le Théâtre de Thouars, Scène Conventionnée d'Intérêt National, et soutenu régulièrement pour ses créations par la DRAC, l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine (OARA) et la Spédidam.



## L'écriture

---

Le parti pris est de faire entendre sa parole et sa pensée telles quelles.

Alice Geairon, qui travaille depuis le début de la Cie L'Ouvrage à des montages et des adaptations de textes, s'est plongée dans les nombreux ouvrages que Gisèle Halimi a produits, ainsi que dans les archives médiatiques.

Son montage s'est articulé autour de deux choses : le parcours d'avocate singulière revendiqué comme tel, et le parcours d'émancipation depuis l'enfance.

Le serment de l'avocat qui ouvre et ferme le spectacle est aussi un fil régulier de connivence entre Gisèle Halimi et le public ; il est à noter qu'aujourd'hui les avocats prêtent serment par une formule qu'elle a choisie et fait voter au cours de sa députation en 1982.

Avec une certaine évidence, son parcours d'avocate est ici rythmé par ses trois affaires emblématiques : l'affaire Djamila Boupacha en 1960 sur la question de la torture et des viols commis par l'armée française pendant la guerre d'Algérie, le « procès de Bobigny » en 1972 sur la question de l'avortement et le « procès du viol » en 1978 à Aix-en-Provence.

Ni réécriture documentaire ou historique, ni reconstitution chronologique de son parcours, c'est à un entremèlement que le public est invité. Une écriture en spirale qui intègre les éléments de récits au fur et à mesure que le personnage choisit de nous les raconter ou de les revivre devant nous.

Une histoire en évoque une autre, l'interrompt, la recoupe ou la complète autour de ces deux fils constants : son exercice singulier du métier d'avocate et son parcours d'émancipation.



Cité judiciaire de Poitiers

Ainsi, la femme intime et la femme publique ne cessent de s'éclairer l'une l'autre, permettant au public de ressentir pleinement l'émotion d'une plaidoirie nourrie par le vécu de l'enfance, ou de comprendre combien la fougue de ses engagements résonne avec son histoire familiale.

## Scénographie

---



Théâtre de Thouars - Crédit JJ Mahé

Les éléments du décor et les quelques accessoires sont minimums pour former une sorte d'arène devant le public :

« **la banquette de l'intimité** » avec quelques livres et dossiers, raconte aussi bien l'espace de travail qu'elle permet toutes les confidences sur son enfance. « **l'espace médias** » simple assise, est l'endroit de ses interviews et de l'image publique.

« **le totem de l'opinion publique** » est une petite estrade où se joue tout ce qui interpelle l'extérieur du palais de justice, fait entendre l'opinion publique, ses publications, ses pétitions.

Au centre l'espace vide, « l'arène » est celle des plaidoiries, où l'avocate prend toute sa dimension ; et de part et d'autre les places désignées des accusées, des plaignantes, ou de l'avocat général.

**Dans la version plateau**, un décor à la fois symbolique et concret dans des matériaux nobles ; cette scénographie conçue et réalisée par Vanessa Jousseau permet le passage de l'intime au public, du bureau à la barre, et offre des circulations au personnage comme à sa pensée.

**Et dans le public**, à ses côtés ou à travers lui, un chemin qui nous relie à elle, qu'elle franchit pour venir sur scène ou pour nous quitter.

# I. REPÈRES POUR LA COMPRÉHENSION DU SPECTACLE

---

## REPÈRES BIOGRAPHIQUES



Gisèle Halimi était une avocate franco-tunisienne, militante féministe et également une femme politique.

- **27 juillet 1927** : naissance dans le quartier populaire de La Goulette à Tunis.

- **1949** : elle s'inscrit au barreau de Tunis. Elle y défend, entre autres, des indépendantistes tunisiens.

- **1956** : inscription au barreau de Paris. Elle défend notamment des indépendantistes algériens.

- **1960** : elle assure la défense de Djamila Boupacha, militante du FLN accusée de tentative d'assassinat, torturée et violée en détention par des soldats français. Elle médiatise l'affaire et la question de la torture en Algérie, avec l'appui entre autres de Simone de Beauvoir.

- **1971** : elle est la seule avocate signataire du « Manifeste des 343 » réunissant des femmes qui déclarent avoir avorté clandestinement et réclament le libre accès à l'avortement, alors réprimé en France.

Elle fonde l'association « Choisir la cause des femmes », avec Simone de Beauvoir et Jean Rostand.

- **1972** : « Procès de Bobigny », elle y défend Michèle Chevalier, qui a aidé sa fille de 16 ans à avorter suite à un viol. Ce procès contribue à l'évolution vers la loi dite Simone Veil sur l'interruption volontaire de grossesse en 1975.

- **1978** : Procès du viol à Aix-en-Provence. Elle y défend Anne Tonglet et Araceli Castellano, victimes d'un viol collectif. Ce procès contribue à l'adoption d'une nouvelle loi en 1980, redéfinissant le viol comme un crime, alors qu'il était traité jusque-là le plus souvent comme un délit en droit français.

- **1981** : Femme de gauche et proche de François Mitterrand, elle est élue députée en 1981.

- **1982** : En tant que députée, elle propose et fait voter la modification du serment de l'avocat. Elle travaille activement à instaurer les premières mesures pour la parité en politique.

- **1985** : Ambassadrice de France auprès de l'UNESCO.

- **2008** : Elle publie avec l'association Choisir l'essai La clause de l'Européenne la plus favorisée qui propose de généraliser à l'ensemble des citoyennes de chaque pays membre de l'Union européenne la disposition la plus favorable dans chaque domaine des droits des femmes.

- **28 juillet 2020** : elle meurt à Paris à l'âge de 93 ans.

Tout au long de sa vie, elle publie de nombreux ouvrages, cf « Pour aller plus loin ».

## LES 3 GRANDES «AFFAIRES»

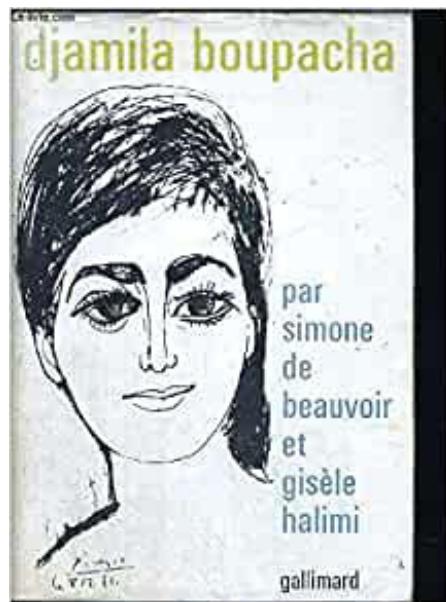
### *Affaire Djamila Boupacha (1960)*

Dès les années 1950, Gisèle Halimi milite pour l'indépendance de son pays, la Tunisie, mais aussi pour celle de l'Algérie. À partir des années 1950, elle défend des militants de l'indépendance de l'Algérie. Elle devient l'une des principales avocates du Front de libération nationale (FLN) algérien, ce qui lui vaut d'être arrêtée et brièvement détenue, et se voit menacée de mort. Elle vit alors chichement dans un deux pièces du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris avec ses deux fils.

Le procès de Djamila Boupacha est le dernier grand procès de la guerre d'Algérie. Djamila Boupacha est accusée d'avoir déposé un engin explosif à la Brasserie de la faculté d'Alger en septembre 1959. La bombe désamorcée par les artificiers ne fait aucune victime. Pour cet acte, la jeune militante du FLN encourt la peine de mort. À son avocate Gisèle Halimi, elle relate les sévices corporels subis et finit par lui révéler le viol que lui ont fait endurer des soldats français pendant sa détention. Gisèle Halimi axe sa défense sur l'invalidité des aveux obtenus sous la torture et, grâce à l'accord de Djamila Boupacha, fait publiquement état de son viol, et porte plainte contre X. Pour la première fois pour un procès de ce type, des médecins gynécologues sont convoqués comme experts.

Devant le silence des tortionnaires et leur refus de fournir les photographies permettant d'identifier les coupables, elle porte plainte contre le général Ailleret, commandant supérieur des forces armées en Algérie et Pierre Messmer, ministre des Armées, pour violation des droits constitutionnels de sa cliente. Les deux hauts responsables sont inculpés pour forfaiture, cette plainte entraîne de nombreux articles dans la presse et favorise la médiatisation du sort de sa cliente.

En quelques semaines, Gisèle Halimi réussit à faire du sort de sa cliente une grande cause et à obtenir de réelles victoires judiciaires comme le dessaisissement du Tribunal militaire d'Alger au profit du Parquet de Caen et le transfert de Djamila en France, faits extrêmement rares pendant le conflit.

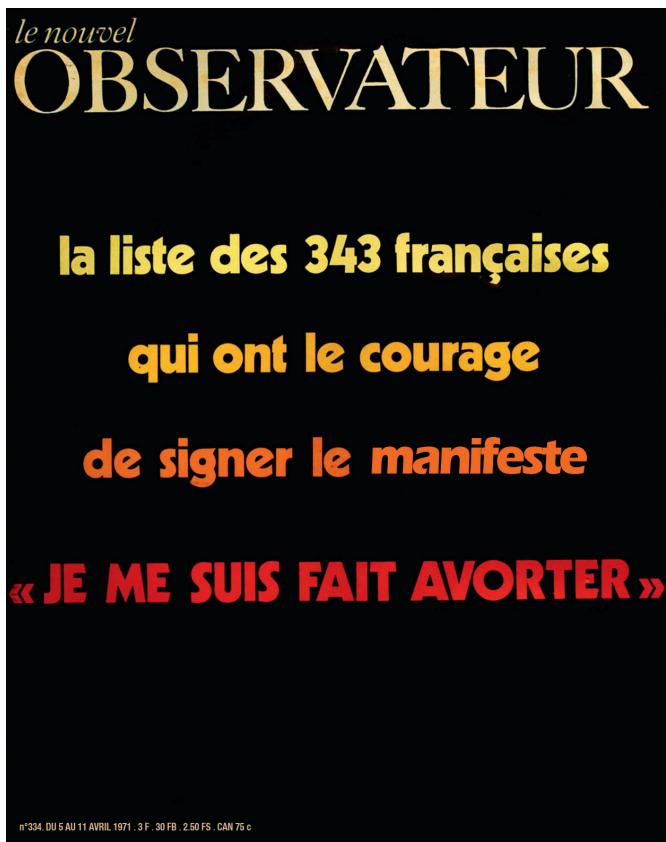


Elle mobilise ses réseaux pour former, en juin 1960, un comité de défense pour la libération de Djamila Boupacha. Elle convainc Simone de Beauvoir d'écrire un article dans *Le Monde* publié le 2 juin 1960. Cette action commune entre Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir, est le véritable déclencheur du mouvement de solidarité, entraînant de multiples prises de position dans les journaux français, mais surtout l'adhésion d'intellectuels au sein du comité de défense. Condamnée à mort en France le 28 juin 1961, Djamila Boupacha est amnistiée à la suite des dispositions prises par les accords d'Évian et libérée le 21 avril 1962.

**SOURCE:** Vanessa Codaccioni, (Dé) politisation du genre et des questions sexuelles dans un procès politique en contexte colonial : le viol, le procès et l'affaire Djamila Boupacha (1960-1962), 2010.

## *Le procès de Bobigny (1972)*

La situation était à l'époque banale, tragique : une jeune fille de 16 ans, Marie-Claire Chevalier, avait avorté suite à un viol. Sa mère, Michèle Chevalier, l'avait aidée dans sa démarche malgré la législation en vigueur qui réprimait pénallement l'interruption volontaire de grossesse. Dénoncée par l'auteur même de ce viol, la jeune Marie-Claire est alors « inculpée » pour avoir fait pratiquer un avortement illégal selon l'article 317 du code pénal, qui le sanctionne par des amendes et des peines d'emprisonnement. Sa mère et deux de ses collègues sont inculpées pour complicité, une quatrième est inculpée pour avoir effectué l'acte illégal.



Michèle Chevalier qui avait découvert le livre de Gisèle Halimi «Djamila Boupacha» la contacte pour solliciter son aide, elle lui répond : Je vous défendrai. Mais ça va être difficile. Il vous faudra du courage et de la détermination... »

L'avocate prendra le pari avec l'accord de ses clientes de transformer ce «fait divers» en véritable procès politique en faveur de la légalisation de l'avortement ; avec l'aide de son amie Simone de Beauvoir, elles écrivent à quatre mains le célèbre « Manifeste des 343 » du nombré des femmes signataires affirmant publiquement avoir déjà avorté malgré la loi du 31 juillet 1920 pénalisant cet acte : « Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples. On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté. De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre. »

L'affaire est scindée du fait de la minorité de Marie-Claire Chevalier : la jeune fille est envoyée seule devant le tribunal pour enfants de Bobigny le 11 octobre 1972 avant le procès des quatre majeures.

L'audience se tient à huis clos. A l'extérieur, les associations «Mouvement de Libération Féminine» et «Choisir» hurlent leur colère : « L'Angleterre pour les riches, la prison pour les pauvres ! ». La société était en effet coupée en deux sur ce sujet : lorsque les femmes issues de milieux aisés pouvaient se faire avorter dans des pays européens limitrophes, les femmes issues de milieux modestes devaient se résoudre à la clandestinité.

Après le huis clos du procès, le jugement est rendu en audience publique -. Marie-Claire est relaxée, parce qu'elle est considérée comme ayant souffert de « contraintes d'ordre moral, social, familial, auxquelles elle n'avait pu résister ».

Pour les majeures, l'audience publique cette fois se déroule le 8 novembre 1972.

Le tribunal de Bobigny voit défiler bon nombre de personnalités qui prennent fait et cause pour la jeune femme, sa mère ainsi que les trois autres personnes poursuivies. Gisèle Halimi, au terme d'une plaidoirie « historique », demande au président du tribunal, Joseph Casanova, « du courage ».

Michèle Chevalier est condamnée à 500 francs d'amende avec sursis. Ses deux collègues, qui ont revendiqué le fait d'avoir aidé Michèle Chevalier, sont relaxées. La quatrième prévenue est condamnée à un an de prison avec sursis pour avoir pratiqué l'avortement.

Le ministère public lui-même, bien qu'ayant naturellement fait appel de ce jugement, n'audiencera jamais l'appel et laissera s'écouler le délai de prescription.

Dès lors, l'écho du procès de Bobigny de 1972 allait résonner jusque dans les arcanes de l'Assemblée Nationale où l'interruption volontaire de grossesse, après le long et âpre combat de Simone Veil, fut finalement dé penalisée le 17 janvier 1975.



**SOURCE : site du Ministère de la Justice > Histoire et Patrimoine > Procès Historiques > Le Procès de Bobigny**  
<http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/proces-historiques-10411/leprocès-de-bobigny-24792.html>

## ***Le Procès du Viol à Aix-en-Provence (1978)***

L'histoire d'Anne Tonglet et d'Araceli Castellano est celle d'un couple de jeunes vacancières belges, battues et violées par trois hommes dans la nuit du 21 août 1974, dans une calanque de Marseille où elles campaient avant de rejoindre un camp naturiste.

Une scène d'horreur pourtant minimisée.

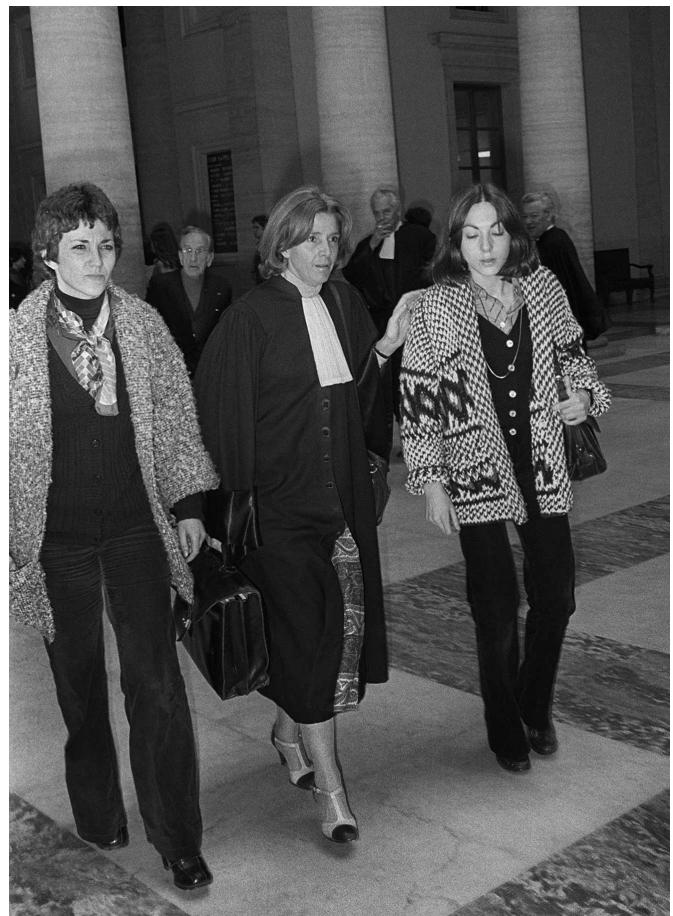
En effet, leur orientation sexuelle ainsi que leurs pratiques naturistes qui sont alors, pour certains, une preuve de moeurs dissolues sont mises en avant pour les discréditer.

Lorsqu'elles décident de porter plainte, leur audition se transforme en véritable interrogatoire pour savoir si, au fond, elles ne l'avaient pas cherché. À cela s'ajoute le fait que les suspects, appréhendés quelques heures après le viol, prétendent qu'elles étaient consentantes.

Comme pour chaque viol à l'époque, les faits sont requalifiés en coups et blessures « n'ayant pas entraîné une incapacité totale de travail personnel supérieur à huit jours » et seront donc jugés comme un délit en correctionnelle.

En France, le viol est réprimé dans l'article 331 du Code Pénal depuis la loi de 1810. Il est classé, à l'époque, dans les « attentats aux moeurs » et ne concerne que les pénétrations vaginales avec éjaculation perpétrées hors mariage et avec violence.

Ici, la loi cherche surtout à protéger les maris et les familles du déshonneur que représenterait un enfant bâtard. Ironie du sort, on apprendra plus tard qu'Anne Tonglet a subi une IVG suite à ce viol.



Afin de faire reconnaître comme crime, le viol qu'elles ont subi, le couple se rapproche des associations féministes et de Gisèle Halimi, grande avocate des droits des femmes, notamment célèbre pour sa plaidoirie contre l'interdiction de l'avortement lors du procès Bobigny.

Celles-ci se mobilisent jusqu'au 17 septembre 1975, jour de l'ouverture du procès, où elles se rassemblent pour faire pression sur le tribunal correctionnel de Marseille qui finit par se déclarer incompétent. L'affaire est renvoyée devant les assises.



En attendant le nouveau procès, les rassemblements féministes se poursuivent, la parole se libère peu à peu. Gisèle Halimi veut faire de cette affaire, le « procès du viol ». Elle procède comme pour le procès de Bobigny, elle la médiatise et refuse le huis-clos.

Le procès s'ouvre finalement le 2 mai 1978 à Aix en Provence et suscite un engouement médiatique inédit. Pour parler de la place des femmes, l'avocate fait appel à des personnalités politiques et intellectuelles. Mais le président refuse de les entendre. À l'extérieur du Palais de Justice, les tensions sont palpables entre les militantes féministes et les soutiens des trois accusés.

Au terme de deux jours d'audiences chahutées, au cours desquelles Gilbert Collard, alors avocat des accusés, dénonce une « machination monstre », le verdict tombe. Serge Petrilli, le meneur, est condamné à six ans de prison pour viol, les deux autres à quatre ans pour tentative de viol. Un soulagement pour les victimes et leur avocate.

À travers cette lutte pour la reconnaissance du viol comme crime, ce procès a permis d'ouvrir un grand débat national et va pousser les politiques à agir.

En juin 1978, deux propositions de lois sont présentées, au Sénat, par les groupes socialistes et communistes, avec, pour la première fois, une réelle définition du crime de viol. Les deux textes sont fusionnés et longuement débattus au Sénat puis à l'Assemblée Nationale. Il faudra finalement attendre le 23 décembre 1980 pour que la nouvelle loi soit promulguée. Elle définit le viol comme : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise » dans l'article 222-23 du Code Pénal. Cette nouvelle définition élargit donc le viol à tous les cas de pénétration sexuelle et le réprime plus fortement par quinze ans de réclusion criminelle contre cinq auparavant. D'autres dispositions sont aussi adoptées : le huis-clos n'est plus obligatoire, les associations peuvent se porter parties civiles et le nom des victimes ne doit pas apparaître sans leur accord. Des avancées comme autant de victoires pour ce « procès du viol » devenu historique.

**SOURCE : Emma Le Goff - M2/Institut Français de Presse ; publié sur le site du Ministère de la Justice > Histoire et Patrimoine > Procès Historiques > L'affaire Tonglet-Castellano ou le « procès du viol »**

<http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/proces-historiques-10411/laffairetonglet-castellano-ou-le-proces-du-viol-32652.html>

## ENTREMÈLEMENT DES REGISTRES [L'ÉCRITURE DU SPECTACLE]

Volontairement, notre spectacle n'est ni chronologique, ni explicatif, pour placer le spectateur dans un entremèlement de séquences et de paroles qui surgissent, s'entrecoupent, se succèdent de façon complémentaire. Comme au fil de souvenirs qui s'imposent, ou d'images qui reviennent, le spectateur est conduit par l'envie ou le besoin qu'a le personnage de témoigner d'étapes marquantes de son parcours qui s'éclairent l'une par l'autre.

Par le théâtre, la comédienne transmet de façon vivante et incarnée, dans l'immortalité d'un personnage sur scène, l'héritage laissé par cette grande dame maintenant disparue.

Nous sommes dans la contrainte du solo, aussi l'entremèlement des séquences et des types de paroles, associé à la mise en scène qui s'appuie précisément sur la scénographie, tout cela rend la transmission de cette parole dynamique : selon le type d'adresse au public, l'écoute et l'imaginaire du spectateur sont mis en mouvement. Le public change ainsi de qualité au fil des registres.

Dans cette adresse directe au public, ce qui commence comme une conférence ou un témoignage de l'avocate se transforme régulièrement avec :

- Des confidences, sur son enfance dans la Tunisie patriarcale et un milieu familial très modeste. La comédienne s'adresse alors au public avec douceur, de façon intime, dans un phrasé plus oral.

- Des extraits d'entretiens ou d'interviews, comme des réponses adressées dans la diagonale de la scène à un ou des journalistes supposés, où le phrasé un peu plus lent de la femme publique se distingue de la confidence, et replace le public dans un rapport d'auditeur ou de téléspectateur de la femme médiatique.

- Des explications sur sa vision du métier d'avocat et la façon iconoclaste dont elle l'a pratiqué. Dans ce registre un peu plus technique lié au vocabulaire de la justice, les spectateurs pourraient se sentir placés dans la peau de jeunes avocats ou étudiants, nouvelle génération à qui une « ancienne » raconte une vision du métier, un contexte antérieur.

- Des réponses rapidement enchaînées dans un léger essoufflement, et prenant à parti les spectateurs en tant que journalistes, pour une conférence de presse improvisée à la sortie du palais de justice.

- Enfin des extraits de plaidoirie, avec toute la conviction de l'argumentaire, la logique de la démonstration et la force de la conviction, adressés en désignant le public par « monsieur le Président », « messieurs du Tribunal » ou « mesdames et messieurs les jurés ».

Dans cette incarnation, le travail de la comédienne cherche à faire éprouver au public l'indispensable énergie pour convaincre et la conscience de l'avocate de mener des combats décisifs, avec la seule force des mots « seule arme, mais arme absolue » dit-elle.

Elle cherche à toucher, émouvoir, indigner, interpeller, percuter le public, dans l'espoir qu'il puisse se mobiliser, à son tour, pour défendre aujourd'hui des causes mettant en jeu les droits et les libertés.

## SYMBOLISATION DES ESPACES

La scénographie du spectacle, c'est-à-dire l'espace de jeu et les éléments de décor qui le structurent ont été pensés pour pouvoir s'adapter à des conditions différentes (intérieur, extérieur, salle de spectacle ou non), tout comme la technique.

Les éléments composant le décor et les accessoires sont minimums pour ne pas imposer un seul imaginaire (celui du palais de justice, ou celui du bureau de l'avocate) mais pouvoir en convoquer plusieurs et ne pas les figer - libre à chacun d'interpréter selon ses impressions, sa sensibilité.

Ces lieux sont donc suggérés de façon plus symbolique que réaliste, par des simples modifications de placement de la comédienne dans l'espace, de son jeu, de la lumière (dans la version pour salles de spectacles).

Nous les désignons dans leurs fonctions symboliques :

- « La banquette de l'intimité » avec quelques livres et dossiers, raconte aussi bien l'espace de travail qu'elle permet toutes les confidences sur l'enfance.

- « L'espace médias » simple assise, est l'endroit des interviews et de l'image publique.

- « Le totem de l'opinion publique » est une petite estrade où se joue tout ce qui interpelle l'extérieur du palais de justice, fait entendre l'opinion publique, ses publications, ses pétitions.

- Au centre l'espace vide, « l'arène » est celle des plaidoiries, où l'avocate prend toute sa dimension, occupe tout l'espace.

- D'autres espaces vides autour de l'arène : un couloir en fond de scène où se prépare l'avocate, un couloir comme une salle des pas perdus (côté cour dans le vocabulaire théâtral, c'est-à-dire à droite pour le public) ; et de part et d'autre les positions désignées des accusés (côté jardin) des plaignantes ou de l'avocat général (côté cour).

- Et dans le public, à ses côtés ou à travers lui, un chemin qui nous relie à elle, qu'elle franchit pour venir sur scène ou pour nous quitter.



## II. PISTES PÉDAGOGIQUES

---

A partir de la figure de Gisèle Halimi, plusieurs thématiques peuvent se croiser selon les disciplines, options et projets visés par les équipes pédagogiques, et venir compléter ou recouper des enseignements tels que :

- **L'histoire**, avec les guerres d'indépendance et tout particulièrement la guerre d'Algérie. (Gisèle Halimi a également présidé une commission d'enquête pour le Tribunal Russel, ou Tribunal international des crimes de guerre, tribunal d'opinion fondé en 1966 par Bertrand Russell et Jean-Paul Sartre pour dénoncer la politique des États-Unis dans le contexte de la guerre du Viêt Nam.)
- **L'histoire et la Citoyenneté**, avec l'évolution des droits des femmes dans la société française du XX<sup>e</sup> siècle, le droit à l'avortement, la criminalisation du viol, la reconnaissance de l'homosexualité, le combat pour l'abolition de la peine de mort, la parité en politique... autant de changements sociaux majeurs pour lesquels Gisèle Halimi s'est mobilisée.
- **Le droit**, avec la modification du serment d'avocat, l'utilisation de la jurisprudence, la place des femmes au sein des institutions de la Justice et de la Magistrature.
- **La philosophie et la littérature**, puisqu'elle interroge les notions fondamentales de la liberté et de la justice et que, outre la publication de ses propres ouvrages, Gisèle Halimi a été très proche de Simone de Beauvoir, de Jean-Paul Sartre, grands auteurs qui ont marqué l'histoire de la pensée et du féminisme.
- **L'éducation aux médias et à l'esprit critique**, avec l'utilisation qu'elle a faite à plusieurs reprises de la presse et de l'opinion publique ; par les nombreuses archives audiovisuelles (site de l'INA), ou celles mises à disposition sur le site de l'association Choisir, possibilité de se replonger dans les articles, interviews, émissions, journaux télévisés de l'époque.
- **L'expression et l'engagement**, avec l'exemple de ses combats, incitation à mobiliser l'engagement des élèves par des actions, des discours, des concours d'éloquence, des critiques, des affiches...

## RETOUR D'ÉLÈVES SPECTATEURS :

«Les trois procès ont été racontés comme s'ils s'étaient passés hier, c'était impressionnant.»

«Cette pièce est comme un portrait de Gisèle Halimi mettant en avant sa carrière et ses engagements. Elle couvre trois de ses affaires les plus célèbres : la criminalisation du viol, le droit à l'avortement et la décolonisation. La pièce semble inclure aussi un aspect plus personnel de sa vie, peut-être pour mettre en avant ses convictions personnelles.»

«Le fait que l'on ait les vraies paroles de Gisèle Halimi nous plonge dans un autre univers, comme si nous vivions ces histoires avec elle, Gisèle Halimi, avec nous, devant nous. J'ai adoré.»

«J'ai apprécié la mise en forme originale car je n'avais jamais vu une pièce de théâtre dans laquelle une comédienne joue seule et où les événements ne sont pas chronologiques, mais on comprenait très bien car chaque partie de la scène correspondait à un élément de sa vie.»

«On sentait une vraie proximité avec la comédienne, son regard était déterminé, elle était sûre d'elle, comme si Gisèle Halimi était en elle.»

«J'ai aimé le jeu de la comédienne qui traduisait parfaitement les convictions de Gisèle Halimi.»

«Elle brise le quatrième mur pour nous faire comprendre que nous devons tous, hommes comme femmes, agir, chacun à notre échelle, pour lutter contre les inégalités présentes dans la société. Prendre position sur ces sujets. C'est un devoir collectif. Nous devenons d'une certaine façon des acteurs de la pièce, ce que je trouve original. Par ailleurs, j'ai apprécié les passages où la comédienne évoquait l'enfance de Gisèle Halimi. Ils permettaient de comprendre l'origine de son engagement.»



Melvin - Élève de 1ère Lycée Vinet Barbezieux

# VI. EXTRAIT DU TEXTE

---

## SOUVENIR D'ENFANCE

Nous étions quatre, deux filles, deux garçons.

Mes parents ne l'avaient pas inventé, c'est une hiérarchie qui était tout à fait commune et pratiquée partout dans le même milieu que le nôtre : les filles servaient les garçons. Ma mère mettait un point d'honneur - voire un acharnement - à maintenir ce clivage. « Ma grand-mère, ma mère et moi avons vécu comme ça, alors toi aussi ! »

Pour repasser leur linge, pour laver par terre, etc ...c'était les filles. Puis les garçons se mettaient à table et on leur apportait les plats. Mon père, ça me faisait plaisir parce que je l'adorais, mais servir mes frères que je trouvais complètement ... cancres, alors que moi je m'éveillais à la vie, à la lecture, je trouvais ça complètement injuste.

Et c'est pour ça que je décide de ne pas les servir. Je dois avoir 11, 12 ans. D'abord ils me laissent dans mon coin. Je ne veux pas manger. « Elle va avoir faim, ce soir elle mangera » ... Le lendemain : « qu'est-ce qui lui prend, elle est un peu folle » ... Et le troisième jour ils sont un peu plus inquiets, c'est là où ils font venir ma grand-mère. Elle fait de délicieux gâteaux au miel, magnifiques, elle les fait elle-même... Elle apporte ça pour « briser la grève » et moi je tiens bon. Je tiens bon parce que... ce n'est pas raisonnable mais ça me paraît monstrueux que je sois là à servir mes frères alors que j'ai envie de faire autre chose, en tout cas, pas de les servir.

Et finalement je gagne. Je suis tellement fière de gagner, que dans mon journal, j'écris : « Aujourd'hui j'ai gagné mon premier morceau de liberté. »

On a su alors que quand je disais « je ne veux pas » j'étais capable d'aller jusqu'au bout.

## PLAIDOIRIE DE BOBIGNY (EXTRAITS)

Monsieur le Président, Messieurs du Tribunal, il m'échoit, aujourd'hui, un très rare privilège.

Je ressens avec une plénitude jamais connue à ce jour un parfait accord entre mon métier qui est de plaider, qui est de défendre, et ma condition de femme.

Je ressens au premier plan, au plan physique, il faut le dire, une solidarité fondamentale avec ces quatre femmes qui comparaissent devant vous.

Elle se place côté jardin, désigne une à une les accusées.

Mme Duboucheix et Mme Sausset, employées de métro, prévenues de complicité d'avortement ; Mme Bambuck, secrétaire-dactylo, ayant pratiqué l'avortement ;

Et Mme Michèle Chevalier, employée de métro, mère de Marie-Claire, cette jeune fille de 16 ans qui s'est retrouvée enceinte après avoir été violée.

Elles sont ma famille.

Elles sont mon combat.

Elles sont ma pratique quotidienne.

Les accusées n'ont aucunement cherché à nier les faits. Au contraire. Elles les ont reconnus, ne s'en excusent pas, ne les regrettent pas. Et d'accusées, elles se font accusatrices de la loi de 1920 qui sanctionne l'avortement : « c'est la loi qui est coupable, ce n'est pas nous ».

800 000 femmes se font avorter clandestinement chaque année en France.

Des femmes meurent dans des conditions abominables parce qu'elles ont décidé de ne pas procréer et qu'on les empêche d'avorter.

Je commencerai aujourd'hui, Messieurs, par parler de l'avortement et de la condition faite à la femme par une loi répressive, l'article 317 du Code Pénal, parce que cette loi est la pierre de touche de l'oppression qui frappe la femme.

Ce que je veux dire tout d'abord, c'est que dans la répression de l'avortement, la discrimination joue sans partage.

Voilà vingt ans que je plaide, Messieurs, je n'ai encore jamais plaidé pour la femme d'un Haut Commis de l'Etat, ou pour la femme d'un médecin célèbre, ou d'un grand avocat, ou d'un PDG de société, ou pour la maîtresse de ces mêmes messieurs.

C'est toujours la même classe, celle des sans-argent et des sans-relations qui est frappée.

Autre exemple de cette justice de classe : le manifeste des 343. Trois cent quarante-trois signataires - j'en suis une moi-même Messieurs, (aujourd'hui, trois mille) ont dénoncé le scandale de l'avortement clandestin, déclarant elles-mêmes l'avoir vécu. Les a-t-on seulement inculpées ?

Pourquoi ?

À côté de cela, cinq cent soixante médecins ont signé un manifeste pour se déclarer en faveur de la liberté de l'avortement. Ces médecins tombent sous le coup de la loi. C'est le délit de provocation de l'avortement.

Et, ici encore, pas la moindre enquête ...

Pourquoi ?

Nous avons toutes enfreint la loi au moins une fois, les médecins pratiquent les avortements, la loi ne les y autorise pas.

Faut-il en dire davantage pour démontrer que cette loi est condamnée dans sa pratique ?

Mais il y a autre chose.

Cette loi est profondément « injuste », et je m'explique. J'aborde ici le problème de l'éducation sexuelle.

Un exemple récent : durant l'année 71/72, treize jeunes filles entre dix-sept et vingt ans ont été en état de grossesse dans un lycée parisien. Pourquoi ne pratique-t-on pas l'éducation sexuelle dans les écoles puisqu'on ne veut pas d'avortements ? pourquoi ne commence-t-on pas par le commencement ?

Deuxième responsabilité :

Existe-t-il en France une contraception véritable, publique, populaire, gratuite ?

Aujourd'hui, trois cent cinquante centres du Planning familial sont acculés à la faillite.

Refus par le ministre de l'Intérieur de donner la reconnaissance d'utilité publique.

Pourquoi ?

Parce que le Planning familial s'est donné comme but, entre autres, « le droit à l'utilisation des moyens contraceptifs pour les mineurs ».

En somme, le Planning familial a dénoncé l'hypocrisie générale, en disant que vous n'avez pas le droit de condamner, si vous n'avez pas donné les moyens de prévenir.

Dans la logique de la contraception, je dis qu'est inscrit le droit à l'avortement.

Prenons une femme qui aura manifesté à son médecin sa volonté de ne pas avoir d'enfants et qui se trouverait, malgré tout, enceinte.

Que faut-il faire ?

Les médecins m'ont tous répondu, à l'exception d'un seul : « il faut qu'elle avorte ». Car personne ne peut soutenir que l'on puisse donner la vie par échec.

Supposez que l'on oublie sa pilule, supposez l'erreur dans le choix du contraceptif, voulez-vous

contraindre les femmes à donner la vie par échec, par erreur, par oubli ?

Il y a des jeunes filles qui, elles, vont jusqu'au bout de leur grossesse, qui « respectent la loi », et qui deviennent filles-mères.

Que fait-on pour elles ?

On les traite de putains. On leur enlève leurs enfants. On les oblige, la plupart du temps, à les abandonner.

Il y a là une incohérence au plan de la loi elle-même.

J'en arrive à ce qui me paraît le plus important dans la condamnation de cette loi.

Au Moyen Age, la femme n'est rien, même pas un être humain. Et malgré la Révolution où la femme émerge, monte aux barricades, on ne lui reconnaît pas la qualité d'être humain à part entière, pas même le droit de vote. Quand avec l'ère industrielle, elle devient travailleuse, elle est exploitée comme les autres travailleurs, mais à l'exploitation dont souffre le travailleur, s'ajoute un coefficient de surexplotation de la femme par l'homme. Cette oppression n'est pas seulement celle de l'économie, elle est dans la décision vieille de plusieurs siècles de soumettre la femme à l'homme.

Et il est un point absolument fondamental sur lequel la femme reste opprimée : nous n'avons pas le droit de disposer de nous-mêmes.

S'il reste encore au monde un serf, c'est la femme, c'est la servante, puisqu'elle comparait devant vous, Messieurs, quand elle n'a pas obéi à votre loi, quand elle avorte.

N'est-ce pas déjà le signe le plus certain de notre oppression ? Pardonnez-moi Messieurs, mais j'ai décidé de tout dire.

Quatre femmes comparaissent devant quatre hommes...

Et pour parler de quoi ? De sondes, d'utérus, de ventres, de grossesses, et d'avortements !...

Cette revendication première : disposer de notre corps, quand nous la formulons, nous la formulons auprès de qui ? Auprès d'hommes.

Est-ce que vous accepteriez, vous, Messieurs, de comparaître devant des tribunaux de femmes parce que vous auriez disposé de votre corps ?... Cela paraît démentiel !

L'acte de donner la vie, comme l'acte de ne pas

la donner est un acte volontaire, est un acte de responsabilité.

Ce que je voudrais que le Tribunal comprenne, et, après lui, les hommes qui nous gouvernent, c'est que nous sommes des êtres libres et responsables, tout comme les hommes. Et puisque nous devons donner physiologiquement la vie, il faut que nous le décidions en être libres et responsables, et sans le contrôle de personne.

## RÉPONSES AUX JOURNALISTES

Attendez, oui, écoutez : ce matin, dès l'ouverture du procès des violeurs d'Anne et Araceli, le président de la cour d'assises a fait une mise en garde solennelle, il a dit : « Ici c'est le procès des accusés. Pas du viol ! ». Eh bien tant pis. J'ai voulu le procès du viol. Alors oui, je veux un procès-débat.

Un procès-tribune.

Un « procès-spectacle » ? Certains m'adressent ce reproche, sans doute parce que j'ai cité des témoins prestigieux et que de nombreux journalistes comme vous se sont mobilisés. Je leur réponds : et alors ? Si cela peut entraîner un choc des consciences, je suis partante.

Pourquoi avoir cité des témoins dits de moralité ? Hé bien pour réfléchir. Pour réfléchir à la portée de ce crime absolu qu'est le viol, et pour analyser la pathologie socioculturelle dont il est le symptôme.

Exactement. Je voudrais faire entrer la culture dans le prétoire. Vous l'avez vu : des femmes députées de tous bords politiques, des médecins, des écrivains, des artistes se sont déplacés pour témoigner à cette barre.

Mais le président de la cour s'oppose à leur audition avec une grossièreté inhabituelle, il leur demande : « Etiez-vous sur place ? Êtes-vous témoin des faits ? »

Comme vous le savez, il n'y a jamais de témoin quand on viole, sinon on peut espérer que cela n'arriverait pas ! Mais il n'a pas voulu en savoir davantage, et il est allé jusqu'à requérir la force publique pour arracher les témoins agrippés à la barre ! Qui, chassés du tribunal, vous l'avez vu, ont pu témoigner devant vous, ici sur ces marches. Et j'espère que les télévisions, radios et journaux alerteront sur ce qui se passe aujourd'hui, dans ce palais de justice d'Aix-en-Provence !

Vous savez, à l'intérieur, je mène la bataille contre une justice fondamentalement misogyne. Une bataille féministe, pour nous tous, moi comprise. Car quand je plaide, je sens de toutes mes tripes que je plaide aussi pour moi, pour vous, et que dans cette lutte contre le viol, il y a une lutte pour un changement de société.

Je vous remercie.



# V. ALLER PLUS LOIN

---

## Ouvrages de Gisèle Halimi :

- *Djamila Boupacha*, Avec Simone de Beauvoir, Paris, Gallimard, coll. « Blanche », 1962.
  - *La cause des femmes*, Propos recueillis par Marie Cardinal, Paris, Grasset, coll. « Enjeux », 1973.
  - *Avortement, une loi en procès : L'affaire de Bobigny* (préf. Simone de Beauvoir), Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1973.
- Réédition sous le titre *Le Procès de Bobigny, Choisir la cause des femmes*, précédé de *Désobéir pour le droit d'avorter*, Gallimard, 2006.
- *Viol, le procès d'Aix-en-Provence : compte rendu intégral des débats*, Choisir la cause des femmes, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1978. Réédition L'Harmattan, 2020.
  - *Le Lait de l'oranger*, Paris, Gallimard, coll. « Blanche », 1988.
  - *La Nouvelle cause des femmes*, Paris, Seuil, coll. « Essai », 1997.
  - *Avocate irrespectueuse*, Paris, Plon, 2002.
  - *Ne vous résignez jamais*, Paris, Plon, 2009.
  - *Une farouche liberté*, avec Annick Cojean, Paris, Grasset, 2020

## Autres ouvrages :

- Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, Gallimard, 2001.
  - Anne-Charlotte Husson et Thomas Mathieu, *Le Féminisme en 7 slogans et citations*, Le Lombard, coll. La petite bédéthèque des savoirs, 2019.
- « *La liste des 343 Françaises qui ont le courage de signer le manifeste "Je me suis fait avorter"* », *Le Nouvel Observateur* n° 334, 5 avril 1971.

## Podcasts :

Emission À voix nue, France Culture, 5 épisodes à réécouter :

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-gisele-halimi-la-cause-des-femmes>

Soirée spéciale sur France Inter le 4 avril 2022 à réécouter :

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/soiree-speciale-culture/gisele-halimi-unevisionnaire-du-lundi-04-avril-2022-4645308>

## Téléfilms :

- *Le Procès de Bobigny*, téléfilm français réalisé par François Luciani diffusé le 29 mars 2006 sur TSR 1 et RTL-TV, le 3 avril 2006 sur France 2 et le 27 mai 2009 sur Télé-Québec.
- *Pour Djamila*, téléfilm français réalisé par Caroline Huppert et diffusé pour la première fois le 20 mars 2012 sur France 3.

# RETOUR SUR LE SPECTACLE

Il est intéressant de faire un retour avec les élèves sur le spectacle et les thèmes abordés. Ce moment d'échange peut être l'occasion de libérer la parole, de soulager et de répondre à certaines interrogations. Seulement, construire une discussion avec toute la classe autour de ces thèmes peut être compliqué. Nous vous proposons donc une activité à faire avec toute la classe, et pourquoi pas en petit groupe :

## ÉTAPE 1

- > Demander aux élèves, ou aux groupes, de noter sur des post-it trois choses dont on veut se rappeler, discuter, qui les a étonné.e.s : trois informations visuelles, auditives, à propos des thèmes, de l'histoire... trois choses concrètes, dans une idée de repérage.
- > Ensuite afficher les post-it devant toute la classe : c'est l'occasion de se mettre d'accord, de discuter, d'argumenter, de sonder la classe sur leur ressenti.
- > Choisir un des post-it et regarder s'il est possible en trouver un autre qui fonctionne avec, de faire des groupes d'idées, de thèmes.

## ÉTAPE 2

- > Nommer les catégories ainsi établies, elles peuvent être :
  - actions des comédien.ne.s
  - univers sonore
  - lumières
  - personnages
  - décor
  - accessoires
  - texte
  - émotions
  - thèmes
- > Compléter éventuellement certaines catégories. S'il manque des éléments dans l'une des catégories c'est sans doute parce que ça n'a pas été le plus important pour faire sens, pour les élèves.
- > Demander s'il y a des catégories qui auraient été oubliées, s'il y a des choses qu'ils n'avaient pas remarqué ?

## ÉTAPE 3

- > Choisir une des catégories en demandant aux élèves ce qui les a le plus marqués. Essayer d'être précis, au-delà du « j'aime » / « j'aime pas », voir si ces catégories ouvrent des discussions.
- > Poser la question de la réflexivité ; est-ce que votre émotion a trouvé sa place ? Est-ce que certaines choses vous ont marqué ? Est-ce que vous ne connaissiez pas certains sujets/mots ?

# L'ABÉCÉDAIRE DU SPECT'ACTEUR

Développer un regard ou une réflexion critique sur des propositions artistiques, appréhender et analyser les codes et les signes de la représentation sont les enjeux majeurs de la pratique culturelle de spectateur. Devenir spectateur, c'est avoir accès à des langues et des textes différents, issus du répertoire classique ou contemporain. C'est comprendre qu'au théâtre, il n'y a pas de réponse unique, qu'une mise en scène d'une pièce est le résultat d'un parti pris singulier de la part de l'artiste ou de l'équipe artistique.

**ARTISTE** : Personne suscitant des émotions ou sentiments et invitant à la réflexion.

**BORD DE SCÈNE** : Moment de rencontre après spectacle, entre le public et les artistes.

**COMÉDIEN** : Être humain fait de 10 % de chair et d'os et de 90 % de sensibilité.  
À traiter avec respect comme tout autre personne.

**DISCRÉTION** : Première qualité du spectateur, sauf quand il applaudit à la fin.

**ENNUI** : Peut naître du spectacle, parfois, comme partout ailleurs. Le garder pour soi.

**FOU RIRE** : Bienvenu dans les comédies, mais peu apprécié dans les tragédies.

**GOURMANDISES** : Alors que c'est toléré dans certains cinémas, grignoter est mal vu au théâtre.  
On peut donc manger avant ou après le spectacle.

**HISTOIRE** : Celle racontée par le spectacle a besoin de toute votre attention.

**INEXACTITUDE** : Le spectacle commence à l'heure. Pas de « 1/4 d'heure angevin » (ni maugeois !).

**JUGEMENT** : Mieux vaut attendre la fin du spectacle pour se prononcer.

**KÉPI** : Ne pas le garder sur la tête, ni casquette ou chapeau car vous gênez vos voisins de derrière.

**LIBRE** : Libre d'aimer ou de ne pas aimer ce que l'on vient de voir. Il faut ensuite savoir l'exprimer avec tact !

**MOUVEMENT** : Très limité dans votre fauteuil. Prévoir de se dégourdir les jambes avant la séance.

**NUS** : Certaines scènes de spectacles ont parfois des artistes déshabillés, pas plus qu'à la télé ou au cinéma, donc inutile de hurler.

**OBLIGATION** : Venir au théâtre ne doit pas en être une mais un plaisir.

**POULAILLER** : Galerie supérieure, très éloignée de la scène, où les places sont les moins chères et non un lieu pour « jacasser »

**QUESTION** : N'hésitez pas à en poser, avant ou après le spectacle.

**RESPECT** : Du silence, du travail des comédiens, des autres spectateurs : impératif.

**SIFFLEMENT** : À réservier aux terrains de foot.

**THÉÂTRE** : « Grande boîte ouverte » pleine de spectacles vivants à déguster.

**URGENCE** : Si c'est vraiment nécessaire, sortir le plus discrètement possible.

**VOISIN** : Même si c'est votre meilleur(e) ami(e), la discussion attendra la fin du spectacle.

**WAOUH** : « L'effet waouh » désigne la réaction de surprise et d'admiration à la découverte d'un spectacle.

**XÉROGRAPHIE** : Tu ne connais pas ce mot ? Il est fort probable que tes voisins non plus alors il est inutile de les interroger. Tu n'es pas forcé de tout comprendre dans le spectacle pour l'apprécier.

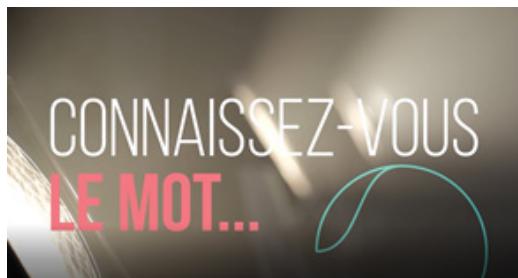
**YEUX** : À ouvrir grands : décors, costumes, accessoires, acteurs, tout est à voir.

**ZZZZ** : Bruit d'une mouche qu'on peut parfois entendre voler dans une salle de spectacle...

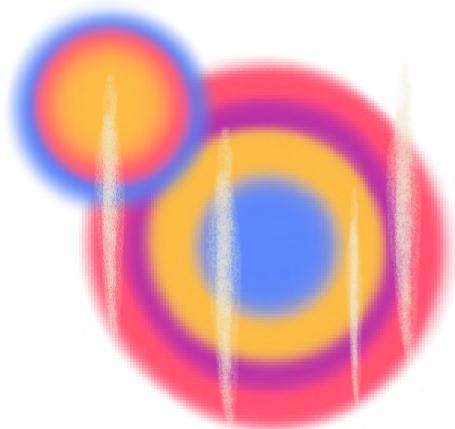
# WEBSÉRIE À DÉCOUVRIR !

C'est quoi être artiste ?  
À quoi ça sert un spectacle ?  
Comment se prépare la saison ?  
Qui soutient ?  
...

Scènes de Pays vous présente les coulisses du monde du spectacle  
à travers sa websérie « Parlons spectacle ».



Découvrez les 6 épisodes sur le site [www.scenesdepays.fr](http://www.scenesdepays.fr)  
(Rubrique : Parlons spectacle)



# TOUTE LA PROGRAMMATION...



## AOÛT

CIRQUE / ART DE RUE  
**QUEEN-A-MAN**  
 Cie Ô Captain  
 mon Capitaine  
 DIM 31.08 — 16H  
 Hippodrome de la Prée  
 Beaupréau

## SEPTEMBRE

MUSIQUE  
**IVY BUSH**  
 VEN 05.09 — 19H30  
 Théâtre Foirail  
 Chemillé

CIRQUE / ART DE RUE  
**AMANTS**  
 Cirque Exalté  
**VESTIGES** (Ouverture)  
 Johan Swartvagher  
**TIERRA** (Accueillie)  
 Cie L'Autre Pas  
 VEN 19.09 — 18H30  
 Domaine culturel  
 (Sous chapiteau)  
 Saint-Lézin

HUMOUR  
**PIERRE-EMMANUEL BARRÉ**  
 Come-Back  
 VEN 26.09 — 20H30  
 La Loge  
 Beaupréau

ART DU RÉCIT  
**LES OISEAUX de Pierre Bergounioux**  
 Denis Lavant  
 SAM 27.09 — 20H30  
 Abbaye  
 Auditorium Julien Gracq  
 Saint-Florent-le-Vieil

HUMOUR  
**PIAFS !**  
 Cie Stiven Cigalle  
 DIM 28.09 — 16H30  
 Aire du Pont de Bohardy  
 Montrevaux

**OCTOBRE**  
 DANSE  
**CONGO, KA BOYE**  
 Cie Danseincoloré  
 VEN 10.10 — 20H30  
 La Loge  
 Beaupréau

SPECTACLE - DÉGUSTATION  
**NOS VOIES LACTÉES - HENTOU GWENN**  
 Téat'r Piba  
 SAM 11.10 — 20H30  
 Ferme du Ponceau  
 La Gagnerie  
 Saint-Laurent-des-Autels

SPECTACLE - DÉGUSTATION  
**ARÔME, ARÔME**  
 Cie La Grive  
 DIM 12.10 — 11H et 16H30  
 Salle de la Charmille  
 Accueil au Moulin de l'Épinay  
 La Chapelle-Saint-Florent

ART DU RÉCIT / MUSIQUE  
**... ET LA BÈTE?**  
 Orchestre  
 Franck Tortiller  
 VEN 17.10 — 20H30  
 Théâtre Foirail  
 Chemillé

THÉÂTRE  
**MÉTAMORTEM: CONTRE-FUNÉRAILLES**  
 Collectif Grand Dehors  
 Maryne Lanaro  
 VEN 31.10 — 20H  
 Théâtre Foirail / Grande Halle  
 Chemillé

## NOVEMBRE

THÉÂTRE  
**RESSOURCES HUMAINES**  
 Cie 28 - Élise Noiraud  
 JEU 06.11 — 20H30  
 La Loge  
 Beaupréau

THÉÂTRE  
**L'ABOLITION DES PRIVILÉGES**  
 Le Royal Velours  
 Hugues Duchêne  
 VEN 14.11 — 20H30  
 Salle Laurenthe  
 Saint-Laurent-des-Autels

THÉÂTRE / DANSE / MUSIQUE  
**ÉTRÉS FORËT**  
 Fillico Théâtre  
 VEN 21.11 — 19H  
 Théâtre Foirail  
 Chemillé

ART DU RÉCIT / MUSIQUE  
**ROUGE PUTE**  
 Perrine le Querrec  
 Ronan County  
 MAR 25.11 — 20H30  
 Maison Julien Gracq  
 Saint-Florent-le-Vieil

THÉÂTRE  
**GISÉLE HALIMI, DÉFENDRE !**  
 Cie L'Ouvrage  
 VEN 28.11 — 20H30  
 Théâtre Foirail  
 Chemillé

THÉÂTRE  
**L'ART DE NE PAS DIRE**  
 Clément Viktorovitch  
 SAM 29.11 — 20H30  
 La Loge  
 Beaupréau

ART DU RÉCIT / MUSIQUE  
**CHARLÉLIE EN CONTREBAND**  
 SAM 06.12 — 20H30  
 La Loge  
 Beaupréau

CIRQUE  
**RİHLA: TRAJECTOIRES**  
 Cie Tadour  
 SAM 13.12 — 20H30  
 La Loge  
 Beaupréau

## JANVIER

MUSIQUE  
**MARCH MALLOW**  
 —  
**VOLTAIR**  
 —  
 MAR 13.01 — 20H  
 Théâtre Foirail  
 Chemillé  
 dans le cadre du festival  
 Région en Scène

HUMOUR  
**VERY MATH TRIP**  
 Manu Houdart  
 SAM 17.01 — 20H30  
 La Cremillière  
 Chaudron-en-Mauges

MUSIQUE  
**TU CONNAIS LA CHANSON?**  
 Louis Caratini  
 VEN 23.01 — 20H30  
 Théâtre Jeanne d'Arc  
 Chantepceaux

MAGIE  
**CEREBRO**  
 Cie le Faro  
 SAM 24.01 — 20H30  
 Théâtre Foirail  
 Chemillé

DANSE  
**PHÉNIX**  
 Cie Käfig  
 Mourad Merzouki  
 SAM 31.01 — 20H30  
 La Loge  
 Beaupréau

## FÉVRIER

DANSE / CIRQUE  
**NOUAGE**  
 Groupe FLUO  
 MER 04.02 — 15H  
 Salle Polyvalente  
 Torfou

THÉÂTRE  
**LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD**  
 de Marivaux  
 Collectif L'Emeute  
 VEN 06.02 — 20H30  
 La Loge  
 Beaupréau

MUSIQUE / DANSE  
**PROCHES**  
 Ambra Senatoro & Stradivaria  
 SAM 07.02 — 20H30  
 Eglise Notre-Dame  
 Le Flef-Sauvin

THÉÂTRE / MUSIQUE  
**ILS NE MÉRITENT PAS TES LARMES**  
 Thomas Snégaroff et Xavier Bussy  
 Atelier Théâtre Actuel  
 MAR 10.02 — 20H30  
 Centre Culturel Montjean-sur-Loire

MAGIE  
**GOUPIL & KOSMAO**  
 Etienne Saglio - Monstre(s)  
 MER 04.03 — 15H  
 Théâtre Foirail  
 Chemillé

MUSIQUE / BLUES  
**NINA ATTAL**  
 Tales of a Guitar  
 Woman

VEN 13.03 — 20H30  
 Salle Thomas Dupont  
 Saint-Macaire-en-Mauges

ART DE RUE  
**OUT PURGATOIRE URBAIN**  
 Collectif Grand Dehors  
 Maryne Lanaro  
 SAM 11.04 — 15H30 et 18H30  
 Accueil Place de l'église  
 Saint-Pierre  
 Chemillé

CINÉ-CONCERT  
**AILLEURS**  
 d'après le film de Gints Zilbalodis  
 Cie Anaya  
 Camille Saglio  
 MER 18.03 — 15H  
 La Loge  
 Beaupréau

THÉÂTRE  
**4211 KM**  
 Aïla Navidi  
 SAM 21.03 — 20H30  
 La Loge  
 Beaupréau

CIRQUE  
**MENTIR LO MINIMO**  
 Cie Alta Gama  
 DIM 29.03 — 16H30  
 Métal 360  
 Torfou

**AVRIL**  
 HUMOUR  
**LES GROS PATINENT BIEN**  
 Cie Le Fils du Grand Réseau  
 MER 01.04 — 20H30  
 La Loge  
 Beaupréau

CIRQUE / DANSE  
**WHAT WE TALK ABOUT WHEN WE TALK ABOUT SKATEBOARDING, OU COMMENT JE SUIS DEVENU DANSEUR**  
 Groupe FLUO  
 SAM 04.04 — 16H30  
 Skatepark Chantepceaux

THÉÂTRE  
**SUR LES PAS DES RIPEURS**  
 Le Calame Sonore  
 MER 08.04 — 15H  
 Synergie  
 Saint-Pierre-Montmart

ART DE RUE  
**OUT PURGATOIRE URBAIN**  
 Collectif Grand Dehors  
 Maryne Lanaro  
 SAM 11.04 — 15H30 et 18H30  
 Accueil Place de l'église  
 Saint-Pierre  
 Chemillé

SPECTACLE - DÉGUSTATION  
**VIVANTES**  
 Cie Brumes  
 SAM 30.05 — 21H30  
 Graines des Mauges  
 Jallais

**MAI**  
 THÉÂTRE / MUSIQUE  
**PRISME ou le plumage coloré des sons**  
 Cie Idyle - Lydie Dupuy  
 MER 20.05 — 15H  
 Salle Boris Vian  
 Saint-Macaire-en-Mauges

MUSIQUE  
**STELLAR MUSIC ENSEMBLE**  
 Telesmatika  
 SAM 23.05 — 20H30 et DIM 24.05 — 16H30  
 Théâtre Foirail  
 Chemillé

SPECTACLE - DÉGUSTATION  
**VIVANTES**  
 Cie Brumes  
 SAM 30.05 — 21H30  
 Graines des Mauges  
 Jallais

**JUIN**  
 MUSIQUE / OPÉRA  
**LA BOHÈME de Puccini**  
 Diva Opera  
 VEN 05.06 — 20H30  
 La Loge  
 Beaupréau

## FAITES VOUS PLAISIR !

À partir de  
**3**  
 spectacles

Vous bénéficiez des meilleures tarifs

Avec la  
**carte SDP**

Vous vous laissez le temps de choisir

Avec  
**1**  
 spectacle offert

Vous avez la possibilité d'oser la découverte

Avec le  
**Pass' Famille**

Vous partagez des sorties avec les enfants

Informations - réservations : 02 41 75 38 34 / billetteriesdp@maugescommunaute.fr / scènesdepays.fr